

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil d'Administration du 20 mars 2023 à 18 heures 00.
Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence Monsieur Philippe GREFFIER, Président du Centre
Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Débat d'Orientation
Budgétaire CIAS
2023

Présents : Philippe GREFFIER, Henri BAILLEAU, Maguy BARBON, Brigitte
BATIGNE, Robert BATIGNE, Monique CARPENTIER, Nicole CATHALA,
Hubert CHARRIER, Michele CONDOURET, Marie DE ALMEIDA, Patrick
MEILLIER, Nathalie NACCACHE, Michele NICOT, Serge OURLIAC, Nadine
ROSTOLL, Isabelle SIAU, Jean TIRAND, Armand VALISSANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de
délégués en service
est de 27

Excusé(s): Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Renée CASSAN, Frederic
JEANJEAN, Nicole MARTIN, Marie POURCHARESSE, Brigitte
RESSEGUIER, Sylvie VERDIN, Monique VIDAL

Secrétaire de séance : Serge OURLIAC

Convocation du
conseil
en date du
13 mars 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.
2312-1 et D. 2312-3,

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale
de la République et notamment l'article 107,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux
modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation
budgétaire et notamment l'article 1^{er},

PAR PUBLICATION
LE

VU l'article 10 du règlement intérieur du Centre Intercommunal d'Action
Sociale Castelnaudary Lauragais Audois,

PAR DELEGATION
LE

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'un débat
d'orientation budgétaire est organisé dans un délai de deux mois précédant la
séance du vote du budget.

Signature

Le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un rapport qui porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit être complété d'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu à un vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES EN AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE que le Débat d'Orientation Budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023 qui interviendra le 13 avril 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Castelnaudary, le 20 mars 2023

Le secrétaire

Le Président

Serge OURLIAC

Philippe GREFFIER

Rapport d'orientation budgétaire CIAS 2023

Sommaire

- 1) Le cadre réglementaire
- 2) L'architecture budgétaire
- 3) Le compte administratif 2022
- 4) Les orientations budgétaires 2023
- 5) Les informations complémentaires
- 6) Le personnel
- 7) Les ratios de l'article 13 de la loi n°2018-32

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



1) Cadre réglementaire

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le **DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT*). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »*).

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015

Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre.
- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI de moins de 10 000 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au conseil à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne (décret à venir pour préciser les conditions de mise en ligne).

2) L'architecture budgétaire

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



Service Aide à domicile

Budget principal

3) Le compte administratif 2022 (1)

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le



ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE

L'exécution du budget du CIAS

FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
Dépenses	011	324 976,00 €	298 668,52 €
	012	170 319,00 €	263 219,91 €
	65	3 500,00 €	2 657,14 €
	67	177 096,51 €	202 099,98 €
	042 (6811)	6 500,00 €	6 137,80 €
	68		
	TOTAL	682 391,51 €	772 783,35 €
Recettes	70	306 954,00 €	282 844,55 €
	74	322 946,03 €	434 375,00 €
	75	2 250,00 €	1 270,76 €
	77		126,66 €
	002	42 941,48 €	0,00 €
	042	3 800,00 €	3 483,00 €
	78	4 000,00 €	4 000,00 €
	013 (6419)		38 603,76 €
TOTAL	682 891,51 €	764 703,73 €	

INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022
Dépenses	20	1 400,00 €	
	21	3 340,23 €	12 305,52 €
	040	3 800,00 €	6 137,80 €
	RAR	14 553,27 €	14 553,27 €
	TOTAL	23 093,50 €	32 996,59 €
Recettes	10	883,00 €	873,09 €
	13		
	040 (28051 et 28183)	6 500,00 €	6 137,80 €
	TOTAL	23 093,50 €	22 721,39 €

3) Le compte administratif 2022 (2)

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le



ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE

L'exécution du budget du CIAS

Section de fonctionnement (en €) :

Dépenses :	-	772 783.35 €
Recettes :	+	764 703.73 €
Résultat d'exercice :	-	8 079.62 €
Résultat antérieur :	+	42 941.48 €
Résultat cumulé :	+	34 861.86 €

Section d'investissement (en €) :

Dépenses :	-	15 788.52 €
Recettes :	+	7 010.89 €
Solde de la S.I. :	-	8 777.63 €
Résultat antérieur :	+	15 710.50 €
Besoin de la S.I. :	+	6 932.87 €
Reste à Réaliser DI :	-	0.00 €
Reste à Réaliser RI :	+	0,00 €
Solde d'investissement :	+	6 932.87 €

Résultat global : + 34 861.86€ + 6 932.87€ = 41 794.73€

3) Le compte administratif 2022 (1)

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE

Analyse rétrospective des comptes administratifs 2014 à 2022

L'exécution du budget CIAS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement réels	315 157 €	379 422 €	394 614 €	391 484 €	436 122 €	473 153 €	834 304 €	813 004 €	761 094 €
- Charges de fonctionnements courantes	277 257 €	346 314 €	374 387 €	373 631 €	428 527 €	465 014 €	519 737 €	482 965 €	766 646 €
= Excédent brut d'exploitation	37 900 €	33 108 €	20 227 €	17 853 €	7 595 €	8 139 €	314 567 €	330 039 €	-5 551 €
+ Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €	72 €	0 €	0 €		127 €
- Charges exceptionnelles	100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	124 468 €	328 459 €	284 033 €	0 €
= Epargne de gestion	37 800 €	33 108 €	20 227 €	17 853 €	7 667 €	-116 329 €	-13 892 €	46 006 €	-5 425 €
- intérêts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
- Capital	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
= Epargne nette	37 800 €	33 108 €	20 227 €	17 853 €	7 667 €	-116 329 €	-13 892 €	46 006 €	-5 425 €
Dépenses d'investissement hors dette (a)	0 €	7 002 €	240 €	335 €	17 460 €	1 370 €	5 322 €	12 478 €	12 306 €
Total financement de l'investissement (b)	39 140 €	33 315 €	20 227 €	18 323 €	7 705 €	-110 685 €	-11 028 €	17 420 €	-5 425 €
dont Epargne nette	37 800 €	33 108 €	20 227 €	17 853 €	7 666 €	-110 739 €	-13 892 €		-5 425 €
dont Ressources propres		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
dont Subventions	1 340 €	207 €	0 €	470 €	39 €	54 €	2 864 €	17 420 €	0 €
dont Emprunt	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Excédent global consolidé n-1	42 210 €	81 350 €	107 663 €	127 650 €	145 638 €	135 883 €	23 828 €	7 478 €	12 419 €
+ Variation de l'excédent n (b-a)	39 140 €	26 313 €	19 987 €	17 988 €	-9 755 €	-112 055 €	-16 350 €	4 941 €	-17 730 €
= Excédent global consolidé n	81 350 €	107 663 €	127 650 €	145 638 €	135 883 €	23 828 €	7 478 €	12 419 €	-5 311 €

pm : les recettes et dépenses d'ordre ne sont pas traitées

Participation du budget CCCLA : 110 000€ de 2013 à 2014

Participation du budget CCCLA : 120 000€ de 2015 à 2016

Participation du budget CCCLA : 100 000€ en 2017

Participation du budget CCCLA : 100 000€ en 2018

Participation du budget CCCLA : 156 000€ en 2019

Participation du budget CCCLA : 485 000€ en 2020

Participation du budget CCCLA : 284 270€

Participation du budget CCCLA : 358 000€ en 2022 dont 202 000€ pour le SAAD

4) Les orientations budgétaires 2023

1- PORTAGE DE REPAS

Le portage de repas à domicile s'adresse aux personnes handicapées (Titulaire de la carte d'invalidité) ou momentanément handicapés sans condition d'âge , ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 60 ans qui en font la demande au service et résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Depuis le 1er octobre 2015, Occitanie Restauration est le nouveau prestataire (renouvellement du marché en Oct 2023)

Inscription:

Les dossiers d'inscription sont remplis au CIAS, sur présentation d'un justificatif de domicile. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les responsables de secteur ou la référente qualité (pour les APA) font les dossiers à domicile.

Les personnes souhaitant bénéficier d'aide du Conseil Général (prise en charge aide sociale ou APA) sont orientées vers le service Aide Sociale

pour information et éventuellement constitution du dossier.

Tarifs:

Pour les bénéficiaires de l'APA et de l'aide sociale, une participation du Conseil Départemental peut être demandée.

Le montant facturé aux bénéficiaires sera calculé en déduction de cette participation.

Dans l'attente d'une notification de la prise en charge, le tarif complet en vigueur à la date de l'inscription est appliqué.

	MIDI TTC	SOIR TTC
TARIF REPAS OCCITANIE 2023	6,37 €	4,44 €

Le prix du repas pour le bénéficiaire est fixé à 7,00€ pour le midi et 4,83€ pour le soir.

Le Département ou certaines caisses de retraite (carsat, Mgen, MSA,...) participent au frais de distribution des repas à hauteur de 4€ maximum en fonction des ressources,

4) Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



PORTAGE DE REPAS (SUITE)

HISTORIQUE BENEFICIAIRES

2016	210
2017	212
2018	174
2019	177
2020	176
2021	166
2022	142
Prév 2023	145

HISTORIQUE REPAS SERVIS

ANNEE 2016	33 984
ANNEE 2017	37 904
ANNEE 2018	42 864
ANNEE 2019	45 690
ANNEE 2020	47 487
ANNEE 2021	46 113
ANNEE 2022	42 788
Prév 2023	43 310

HISTORIQUE BUDGETAIRE

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
2016	179 686,14 €	219 541,45 €	39 855,31 €
2017	200 129,57 €	241 896,06 €	41 766,49 €
2018	230 795,29 €	274 709,53 €	43 914,24 €
2019	246 937,14 €	294 028,24 €	47 091,10 €
2020	265 707,01 €	303 465,57 €	37 758,56 €
2021	265 737,28 €	295 764,98 €	30 027,70 €
2022	260 084,72 €	277 046,65 €	16 961,93 €
Prév. 2023	263 736,63 €	292 936,28 €	29 199,65 €

4) Les orientations budgétaires 2023

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
 Reçu en préfecture le 21/03/2023
 Publié le
 ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



2 - AIDE SOCIALE LEGALE

	Prestations d'Aide Sociale
Personnes Agées	. Allocation Personnalisée d'Autonomie. . Services Ménagers . Portage de Repas . Télésecrurité . Hébergement en Etablissement et Placement Familial . Obligation Alimentaire
Personnes Handicapées	. Services Ménagers . Portage de Repas . Télésecrurité . Hébergement en Etablissement et Placement Familial

Demandes Caisses de Retraites Services Ménagers

Année	Nombre de dossiers
2015	58
2016	66
2017	61
2018	98
2019	93
2020	105
2021	99
2022	80
<i>prev 2023</i>	80

Dossiers AS par Types d'Aides	Aide Sociale Services Ménagers	Aide Sociale Etablissements	Aide Sociale Portage Repas	Aide Sociale Téléassistance	APA	APA Renouvellement	APA Aggravation	APA Etablissements	APA Ets Rvmt	Total
2022	30	50	13	1	77	36	23	0	1	231
	94				137					
2021	40	38	3	1	65	36	21	3	0	207
	82				125					
2020	34	38	9	1	102	18	19	7	2	230
	82				148					
2019	33	44	13	1	166	60	32	21	12	382
	91				291					
2018	26	33	9	0	180	56	41	23	21	389
	68				321					
2017	26	34	5	6	158	50	29	19	29	356
	71				285					
2016	27	42	12	1	215	76	39	17		429
	82				347					

Depuis 2021, les dossiers d'APA (domicile et établissement) peuvent être déposés via internet directement au Département

4) Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



3 - AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Téléassistance

Convention signée avec PRESENCE VERTE GRAND SUD et FILLIEN ADMR :
PV: 22,50€ soit la moitié des frais d'installation par abonné pris en charge par le CIAS
Fi : 35 € soit la totalité des frais d'installation pris en charge par le CIAS

Nombre de Nouvelles Inscriptions :

2022	Présence Verte	57
	Filien	4

Participation financière du CIAS :

2022	Présence Verte	1 282,50 €
	Filien	140 €

Nombre Matériels déposés au CIAS, suite à Résiliation:

du 01/01/2022 au 31/12/2022 **87**

Domiciliation

Années	Bénéficiaires	Bénéficiaires actifs	Nombre de courrier
2013	30	30	471
2014	43	21	793
2015	60	49	1 461
2016	86	43	1 445
2017	86	43	1 788
2018	87	58	1 726
2019	95	63	1 803
2020	143	67	1 623
2021	120	68	1 994
2022	140	99	2 162

Les orientations budgétaires

3 - AIDE SOCIALE FACULTATIVE (SUITE)

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 
ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE

Régie Secours Remboursable

Convention signée entre le Président du CIAS et l'intéressé
Aide maximum de 150 €, remboursable en plusieurs mensualités

Bénéficiaires: Montants Alloués:

Montant attribué	Motifs
150 €	Trajet SNCF
150 €	Recouvrir Découvert
150 €	en attente régularisation situation suite à arrêt maladie

Régie Chèque Multi-Services

Aide Alimentaire et Hygiène
Ticket d'une valeur de 8 €

Chèques Multi-Services distribués: Bénéficiaires:

Montant total :

Secours Exceptionnel Frais d'Obsèques

Secours Exceptionnel Frais d'Obsèques
pouvant être accordé par le Conseil d'Administration (suite à évaluation)

Bénéficiaires: Montants Alloués:

Mission Accompagnement Santé

Convention avec la CPAM
Repérage et signalement de situations de renoncement aux soins

Atelier Economie d'Energie

Convention avec EDF
dans le cadre du renforcement du droit d'accès à l'énergie et à la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation

4) Les orientations budgétaires 2023

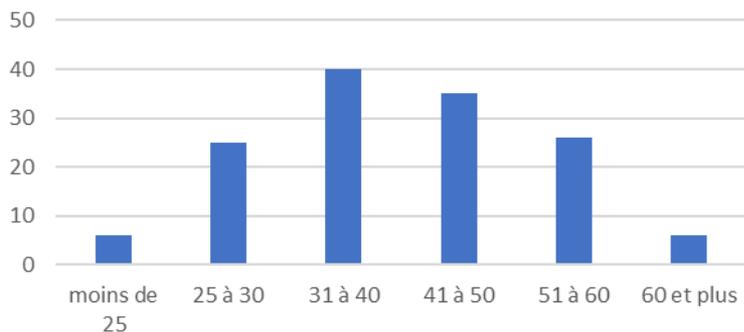
Envoyé en préfecture le 21/03/2023
 Reçu en préfecture le 21/03/2023
 Publié le
 ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



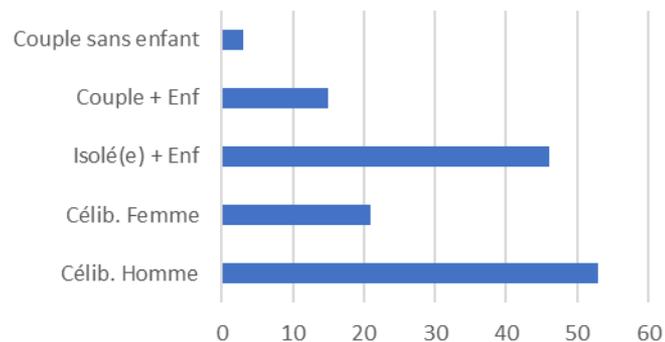
3-INSERTION

138	Situations suivis
91	B RSA en cours
47	Sorties dispositif

Répartition par tranche d'âge



composition familiale



Lieu d'Habitation	
Castelnaudary	131
Bram	0
Lacassaigne	0
Lasbordes	1
La Pomarede	2
Mas-Saintes-Puelles	2
Pexiora	1
Villasavary	0
Villepinte	1

4) Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



3-INSERTION (suite)

Motifs sorties	
Augmentation de ressources liées au travail	19
Changement de référent Pôle Emploi	1
Réorientation RISP (BGE, CMS)	11
Sorties en CDD ≥ à 6 mois ou en CDI	10
Déménagement hors département	1
Changement d'ALI	5
Radiation CAF	0

Nbre de personnes sorties (47)	Motifs des sorties des portefeuille
0	- Sorties en CUI
10	- Sorties en CDD > ou égal à 6 mois ou en CDI
1	- Déménagement hors département
19	- Augmentation de ressources liées au travail
0	- Augmentation des ressources hors travail
0	→Dont AAH et invalidité
0	- Augmentation des ressources du foyer
0	- Radiation CAF pour autre motif
0	- Sorties vers autre Référence sociopro
11	→Dont sortie vers Référent CMS
6	→Dont sortie vers autre Réf Socio Pro
0	- Sorties vers référence Pôle Emploi

Indicateurs d'évolution	Nbre de personnes concernées
Nbre de personnes ayant engagé au moins une démarche d'insertion	74
→Dont engagement de démarches de soin	25
→dont RQTH obtenue	5
→dont accès à un logement adapté	4
→dont freins garde d'enfants résolus	2
→dont permis B acquis	2
→dont Autonomie des déplacements acquise	2
→dont Formation (s) qualifiante (s) ou non qualifiante (s)	4
→dont Périodes d'emploi < à 6 mois	27
→dont autre indicateur d'évolution positive *	
Nbre de personnes n'ayant pas engagé de démarche d'insertion	3

4) Les orientations budgétaires 2023

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
 Reçu en préfecture le 21/03/2023
 Publié le
 ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE

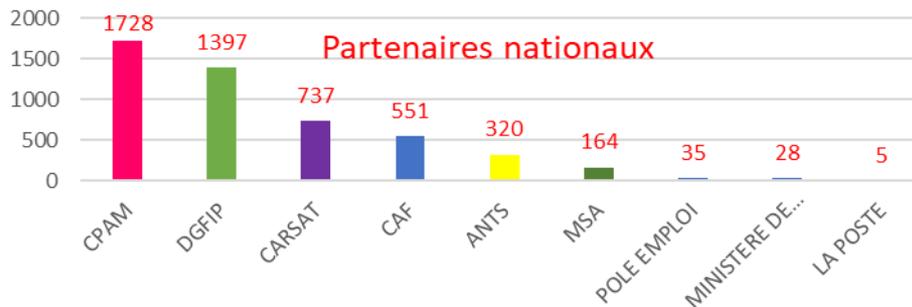


4- France SERVICES

Activité

Partenaires nationaux	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBR	OCTOBRE	NOVEMBR	DECEMBR	TOTAL
Nombre total de demandes	505	628	493	591	617	500	307	310	635	543	634	420	6183
Moyenne par jour	24,05	31,4	27,39	31,11	30,85	23,81	23,62	25,83	31,75	28,58	31,7	24,71	27,90
Moyenne/jour au réel	29,7	39,25	39,44	40,75	37,39	32,25	27,9	32,63	38,48	35	40,9	32,3	35,50

Partenaires nationaux	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBR		NOVEMBR		TOTAL
									E	OCTOBRE	E	DECEMBRE	
CPAM	160	164	133	156	134	181	121	102	182	135	163	97	1728
DGFIP	97	119	79	225	244	64	46	60	163	135	109	56	1397
CARSAT	29	55	69	78	94	65	40	42	82	65	66	52	737
CAF	32	51	50	44	50	45	33	41	66	46	53	40	551
ANTS	10	21	30	21	24	40	23	26	34	33	36	22	320
MSA	7	24	19	11	16	18	7	8	20	10	18	6	164
POLE EMPLOI	2	4	4	2	1	4	1	2	2	4	6	3	35
MINISTERE DE LA JUSTICE	3	3	0	0	6	2	2	0	4	3	3	2	28
LA POSTE	1	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	0	5
Partenaires locaux	23	11	14	20	16	32	13	18	25	49	8	99	328



4) Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

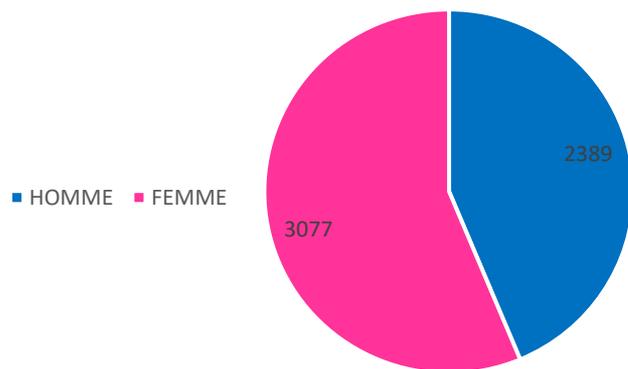
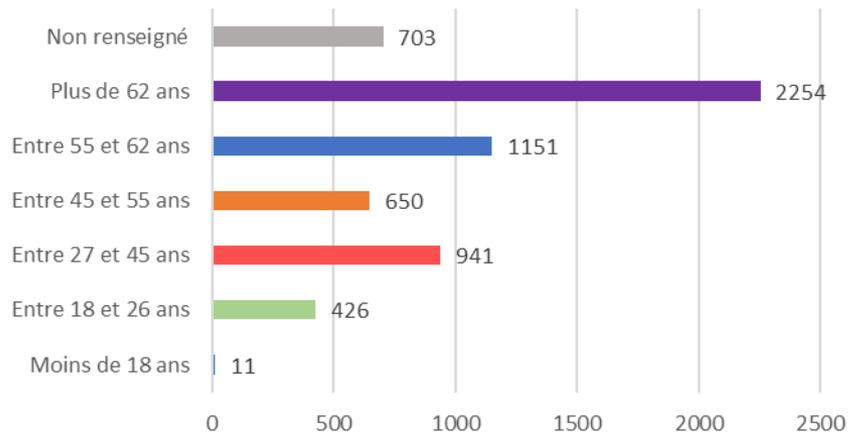
Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



Sociologie

Tranche d'âge



4) Les orientations budgétaires 2023

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
 Reçu en préfecture le 21/03/2023
 Publié le
 ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



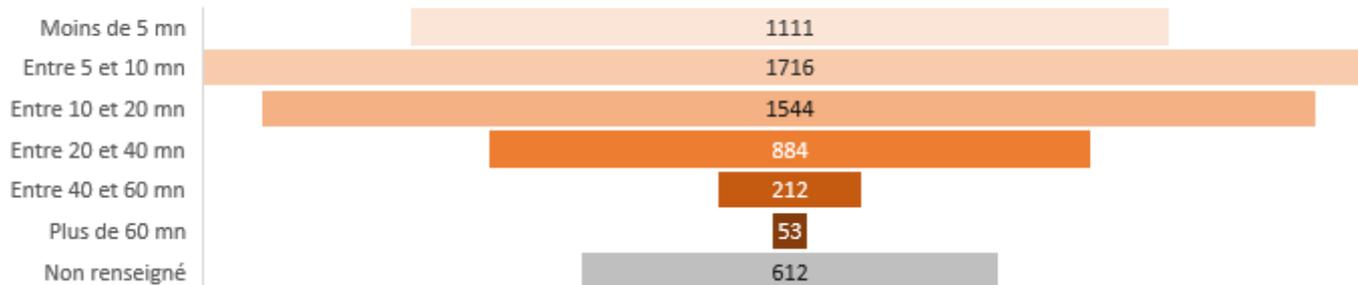
Accompagnement

Taux finalisation des demandes en 1 seul accompagnement (en %)	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
Oui	60,91%	72,88	83,01	76,92	92,16	86,88	85,1	73,84	80,52	82,37	88,69	83,68	81,28
Partiellement : Il reste des démarches en autonomie	20,11%	15,73	8,01	12,65	2,61	4,73	4,3	10,6	9,18	7,47	4,93	3,86	8,54
Partiellement : l'utilisateur devra revenir en France services	12,46%	9,73	7,52	9,23	3,43	6,45	6,62	8,61	5,15	4,56	3,47	7,12	6,72
Partiellement : l'utilisateur a été redirigé vers un partenaire	6,52%	1,24	1,21	0,85	1,8	1,72	3,31	6,95	4,67	4,98	2,74	5,04	3,16
Non	0	0,41	0,24	0,34	0	0,22	0,66	0	0,48	0,62	0,18	0,3	0,29

Prise de RDV avec un partenaire national	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
	12	5	3	1	1	1	1	5	3	6	10	13	61

Accès ordinateur libre	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
	1	3	6	0	0	0	1	1	6	4	6	3	31

Durée d'accompagnement



4) Les orientations budgétaires

Le Conseiller Numérique

67 personnes totales accompagnées durant 7 mois (5 mois de formation pour la certification CN FS)

168 accompagnements total enregistrés (dont récurrent)

28 ateliers réalisés, dont :

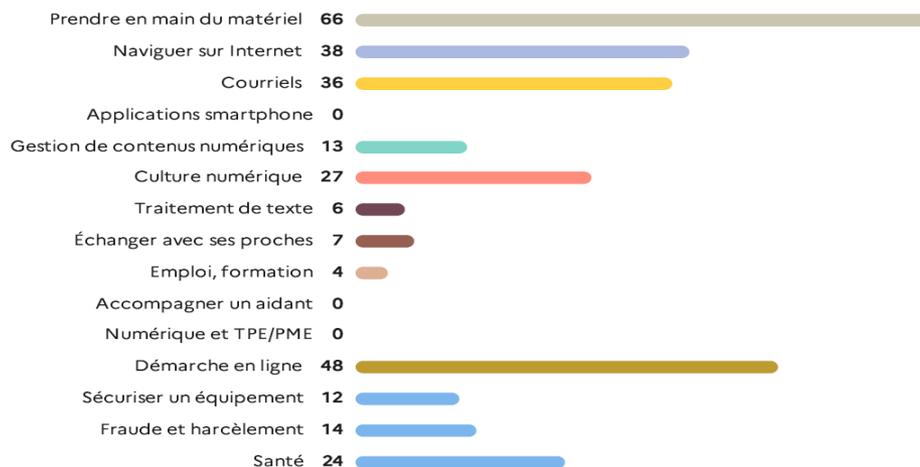
80 participants au total / 51 accompagnements individuels / 37 demandes ponctuelles

108 Accompagnements avec suivi, soit 64% du total des usagers accompagnés sur cette période, dont :

29 en accompagnement individuel

79 en atelier collectif

Thèmes des accompagnements



4) Les orientations budgétaires 2023

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



PERSPECTIVES FRANCE SERVICES

Améliorer l'accompagnement à l'acquisition de nouvelles compétences ou d'autonomie dans les démarches numériques

Revoir les horaires et l'amplitude d'ouverture

Enquête de satisfaction

Consolider nos partenariats actuels et les développer (Suez, Asseco,...)

Continuer à développer nos compétences via les formations des partenaires nationaux

Veille juridique

PERSPECTIVES CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES

Maintenir les accompagnements des ateliers de groupes et en individuel

Ateliers numériques avec le PIJ pour 2023 auprès d'un public jeune, autour d'outils pédagogiques à déterminer tels que l'impression 3D, programmation et montage de circuits, robotique...

Ateliers organisés en partenariat avec l'ASF/CSF pour les membres de leur association

Sensibilisation, installation et permanence pour l'apprentissage de Linux pour redonner vie à des ordinateurs vieillissant, en collaboration avec le conseiller numérique des Energies de la Piège et en partenariat avec l'association Recyclotopie

Intervention durant « la semaine du Libre » organisée par la médiathèque (début Avril).

Mise en application de France connect+ pour accès au CPF avec le personnel des chantiers d'insertion 3CLA en accompagnement Bâtipole.

4) Les orientations budgétaires

Hypothèses budgétaires

1) Personnel

Pas de recrutement sur le CIAS pour 2023

Volet insertion: renégociation de la convention de partenariat avec le Département pour la Référence RSA : 25 500€ pour 0,8 ETP et 120 suivis (2022:22 500€ pour 0,75ETP et 150 suivis)

2) Portage de repas à domicile

- répercussion d'une part de l'augmentation des prix des repas facturé aux bénéficiaires
- Etude d'une tarification sociale pour les bénéficiaires les plus fragiles
- Renouvellement du marché

3) Subvention d'équilibre CIAS: 376 050€

4) Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE



FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023
Dépenses	011 - charges générales	298 668,52 €	342 800,00 €
	012 - charges de personnel	263 219,91 €	260 927,00 €
	65 - autres charges de gestion courante	2 657,14 €	4 500,00 €
	67 - charges exceptionnelles	202 099,98 €	155 000,00 €
	042 - dotation aux amortissements	6 137,80 €	10 000,00 €
	TOTAL	772 783,35 €	773 227,00 €
Recettes	70 - produits des services	282 844,55 €	276 082,13 €
	74 - dotations et participations	434 375,00 €	456 550,01 €
	75 - autres produits de gestion courante	1 270,76 €	2 250,00 €
	77 - produits exceptionnels divers	126,66 €	- €
	78 - Reprise sur provision	4 000,00 €	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	42 941,48 €	34 861,86 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert de sections	3 483,00 €	3 483,00 €
	013 - remboursement sur charges de personnel	38 603,76 €	- €
TOTAL	807 645,21 €	773 227,00 €	
INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023
Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles		9 695,53 €
	21 - immobilisations corporelles	12 305,52 €	4 500,00 €
	040 - dotation aux amortissements	3 483,00 €	3 483,00 €
	TOTAL	15 788,52 €	17 678,53 €
Recettes	10 222 - FCTVA	873,09 €	745,66 €
	040 - dotation aux amortissements	6 137,80 €	10 000,00 €
	001 - résultat d'investissement reporté	15 710,50 €	6 932,87 €
	TOTAL	22 721,39 €	17 678,53 €

5) Les informations complémentaires

Analyse de la dette
sans objet

Engagements pluriannuels
sans objet

6) Le personnel (1)

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 011-200030773-20230320-2023005-DE

Effectifs au 1er janvier 2023

Catégorie	Titulaires	Non titulaires
A		1
B		0
C		2
droit privé		
Total postes	5	3

Informations complémentaires

	Nombre ETP
Personnel mad du CIAS	0,2
Personnel mad par le CIAS	0
Personnel bénéficiant avantages en nature	0

Temps de travail hebdomadaire	36 heures
Temps de travail annuel effectif	1607 heures

Régime indemnitaire total à verser	15 541,00 €
Montant prévisionnel du CIOS	2 906,00 €
Coût net tickets restaurants	1 200,00 €
Participation employeur prévoyance	1 607,00 €

Evolution des dépenses de personnel

Total 012 BP 2023	260 927,00 €
-CA 2022 Chapitre 012	263 219,91 €
= Ecart net	-2 292,91 €

7) Les ratios de l'article 13 n°2018-32

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	DIFFERENCE
Dépenses	011	298 668,52 €	342 800 €	44 131 €
	012	263 219,91 €	260 927 € -	2 293 €
	65	2 657,14 €	4 500 €	1 843 €
	67	202 099,98 €	155 000 € -	47 100 €
	042 (6811)	6 137,80 €	10 000 €	3 862 €
	68		- €	- €
	TOTAL	772 783,35 €	773 227,00 €	443,65 €